**Modifications apportées au dossier**

*Le 09/08/2023*

Correction de la table **DOULEUR\_2022**. Les effectifs salariés à temps partiel pour les autres personnels non médicaux (≥0,4 ETP et <1 ETP) (case F18) correspondaient aux ETP annuels moyens des salariés des autres personnels non médicaux (case G18). Ces deux variables ont été corrigées.

Correction des tables **SYGEN\_2022**, **GHT\_2022** et **HPR\_2022**. Il manquait les faisants fonction d’internes dans le calcul des effectifs d’internes. Le calcul des ETP tenait bien compte de ces personnels. Les effectifs ont été recalculés. De plus, les effectifs et ETP directeurs de soins ont été ajoutés dans ces tables.

Les fichiers de transports ont également été mis à jour.